



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
NWR_Procurement_Bids@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet ÉQUIPEMENT DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE.		Date 21 Septembre 2023
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-23-3926/A		Amendment No. – N° de la modification 004
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202303926		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00 hrs	Heure normale du Centre (HNC)
On / le :	03 Octobre 2023	
F.O.B. – F.A.B	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Andrew.johnson@rcmp-grc.gc.ca Vince.Millan@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de telephone 780-670-8625		Facsimile No. – No. de télécopieur
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes		Delivery Offered – Livraison proposée See herein — Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

MODIFICATIONS À L'INVITATION

1) À la page 31, ARTICLE 2 : Machine elliptique, SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES, M2.2

SUPPRIMER:

Doit être auto-alimenté (mouvement armé)

INSÉRER:

Doit être auto-alimenté (mouvement armé) ou électrique : 120 volts, 60 Hz, 20 ampères dédiés. Doit s'adapter à une prise électrique de type B (prise nord-américaine à 3 broches).

2) À la page 31, ARTICLE 2 : Machine elliptique, SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES, M2.10

SUPPRIMER:

O2.10	Électricité : 120 volts, 60 Hz, 20 ampères dédiés. Doit être compatible avec une fiche électrique de type B (fiche nord-américaine à 3 broches)
-------	---